



## Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du mardi 24 janvier 2023

### Présent(e)s :

|                           |                          |                    |
|---------------------------|--------------------------|--------------------|
| Exécutif :                | M. Éric Anselmetti       | Maire              |
|                           | M. Christophe Baumberger | Adjoint            |
|                           | M. François Jaccard      | Adjoint            |
| Bureau Du Conseil :       | M. Daniel Muscionico     | Président          |
|                           | M. Kilian Sudan          | Vice-Présidente    |
|                           | M. Denis Waechter        | Secrétaire         |
| Conseil Municipal :       | Mme Dominique Baumberger |                    |
|                           | Mme Sophie Brand         |                    |
|                           | M. Adrien Cochet         |                    |
|                           | Mme Claudia Cochet       |                    |
|                           | M. Jean-Noël Ducrest     |                    |
|                           | Mme Andrea Ehretsmann    |                    |
|                           | M. Dante Giacobino       |                    |
|                           | M. Federico Giacobino    |                    |
|                           | Mme Alexia Morel         |                    |
|                           | M. Laurent Peccoud       |                    |
|                           | M. Raphaël Rapin         |                    |
|                           | M. Albert Sirolli        |                    |
|                           | M. Geoffroy Sirolli      |                    |
| Personnel communal        | M. Charles Lassauce      | Secrétaire général |
| Absent(e)s / excusé(e)s : | Mme Catherine Odier      |                    |
| Procès-verbaliste :       | Mme Emilie Gattlen       |                    |

---

### Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2022
3. Communications du Bureau
4. Communications de l'Exécutif
5. Rapports de séances de commission écrits et rapports d'objet écrits
6. Délibération – Crédit d'engagement complémentaire de 20'000 francs en vue d'achever la révision du Plan directeur communal (PDCOM) et des plans directeurs des chemins piétons et de l'énergie
7. Délibération – Crédit d'étude de CHF 180'000 pour la rénovation, le changement d'affectation et la création de locaux communaux polyvalents dans la Villa Hoffmann (partie activité), sise route de Thonon 279, parcelle 4261
8. Motion – Réponse de l'Exécutif à la motion « Pour un accompagnement des propriétaires corsiérois pour une transition vers l'énergie solaire » déposée en séance ordinaire du 18 octobre 2022

9. Résolutions
  10. Décisions de l'Association des communes genevoises du 16 novembre 2022 – droit d'opposition des conseils municipaux
  11. Questions
  12. Communications des membres du Conseil municipal
  13. Divers
  14. Naturalisation – 1 dossier – huis clos
- 

**Le Président** ouvre la séance à 19h00 et souhaite la bienvenue à l'assemblée et au public pour cette première séance du Conseil en 2023.

Il suggère d'observer une minute de silence en mémoire de Monsieur Philippe Renaud, ancien conseiller municipal décédé courant décembre.

*Les personnes présentes se lèvent et observent une minute de silence.*

Reprenant le cours de la séance, le Président remarque que les conseillers ont reçu les documents relatifs à cette séance sur CMNet et il propose de passer au premier point de l'ordre du jour.

#### **1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Le Président** soumet l'ordre du jour aux conseillers, qui l'approuvent à l'unanimité.

#### **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2022**

En l'absence de remarques, le Président met aux voix l'approbation du procès-verbal susmentionné.

Le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2022 est approuvé par 13 voix pour et 2 abstentions.

#### **3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le Président** annonce qu'il reste deux points sur la liste des divers et il passe la parole à M. Waechter pour les aborder.

##### Déchets ménagers

**M. Waechter** observe qu'il y a en réalité quatre points. Le premier point date de 2019 et concerne les déchets ménagers.

**M. Baumberger** informe l'assemblée que la première étape interviendra avec une distribution de petites poubelles vertes et la multiplication des zones de collecte de déchets organiques. Une information à ce sujet paraîtra dans le bulletin communal avant Pâques. Il sera également possible d'en discuter à la commission de l'agriculture, de l'environnement et du développement durable.

##### Suivi du projet Voie bleue

**M. Waechter** indique que les deux points suivants, ouverts lors d'un Conseil municipal, ont trait au suivi du projet de la Voie bleue. Il s'agissait notamment de faire une demande écrite afin d'obtenir les préavis. Ces points peuvent être considérés comme terminés à la suite des séances qui se sont tenues la semaine dernière. Ils n'apparaîtront donc plus lors du prochain Conseil municipal.

**Le Président** ajoute que l'exécutif communiquera à ce sujet au prochain point de l'ordre du jour.

#### Motion transition énergétique

**M. Waechter** poursuit avec le quatrième point, qui concerne la motion déposée par le PLR pour le soutien des Corsiérois à la transition énergétique, laquelle a été assignée à l'exécutif. Une réponse a été reçue ce jour.

**M. Baumberger** confirme qu'une réponse circonstanciée a été rédigée et qu'elle sera traitée au point 8 de l'ordre du jour. Sur le fond, la commission de l'agriculture, de l'environnement et du développement durable sera saisie de ce sujet pour approfondir les options envisageables et accompagner les Corsiérois dans le domaine de la transition énergétique globale, et pas seulement solaire.

**Le Président** rappelle, au nom du Bureau, que le nouveau règlement est entré en force. Ce dernier a été approuvé par le SAFCO (Service des affaires communales) le 7 décembre 2022 et le Conseil doit maintenant se l'approprier, puisque ce nouveau règlement prévoit un certain nombre de modes opératoires qui n'existaient pas jusqu'alors, notamment la possibilité de mettre en œuvre des suppléances. Pour ce faire, une séance plénière pourrait passer en revue le nouveau règlement, dans un contexte plus opérationnel, afin que les présidents des différentes commissions disposent de tous les moyens pour en faire bon usage. Une telle séance est envisagée courant février, voire durant le mois de mars. Une proposition de date suivra.

**Le Président** profite encore de ce moment pour souhaiter une bonne année à toutes et à tous, puis il passe la parole à l'exécutif.

#### **4. COMMUNICATIONS DE L'EXECUTIF**

**M. le Maire** souhaite également la bienvenue et une bonne année à toutes et à tous, au nom de l'exécutif.

Il propose un bref coup de projecteur sur quelques dossiers qui intéressent la commune et ses habitants, certains qui ont été achevés en 2022 et d'autres qui seront en cours en 2023.

#### Vœux de l'exécutif

Récemment, les Vœux de l'exécutif ont eu lieu. Ce fut une excellente édition et M. le Maire tient à remercier toute l'administration et toutes les sociétés qui ont œuvré pour la réussite de cette soirée.

#### Voie bleue

Concernant la Voie bleue, une séance réunissant quasiment tous les acteurs du projet ainsi que les membres de cette assemblée a été organisée afin de permettre aux conseillères et aux conseillers de poser toutes leurs questions aux partenaires de la Voie bleue. M. le Maire espère que cela aura permis de clarifier les choses et d'entendre une nouvelle fois les conditions posées par l'exécutif à la réalisation de ce projet, à savoir que ce dernier doit se faire sans voitures, qu'il doit utiliser les infrastructures existantes et qu'il ne doit pas être un coût pour la commune. Après cette réunion, il sera peut-être temps de déplacer le projecteur du champ des nuisances à celui des opportunités, en rappelant que la Voie bleue permettra aux habitants de Corsier de se trouver à proximité immédiate d'une ligne de transports publics permettant de rejoindre la rive droite en un temps record. Ceci se fera à moindre coût, si la commune adhère à la convention de financement acceptée par les partenaires, laquelle prévoit des billets à moitié prix pour les résidents des communes concernées.

Enfin, en lien avec les échanges qui ont eu lieu au terme de la séance susmentionnée, M. le Maire précise que le document présenté comme une étude d'opportunité et de faisabilité pour l'exploitation d'une ligne de transports publics, dont les résultats pouvaient être inquiétants, n'était pas commanditée comme analyse sur la Voie bleue, mais sur l'utilisation potentielle d'un bateau zéro émission, pour opérer une ligne commerciale sur le Léman. C'est ce bateau-là qui était l'objet de cette étude, et non la ligne correspondant à la Voie bleue. Par conséquent, ladite étude ne fait en aucun cas partie du dossier de la Voie bleue tel qu'il sera proposé devant l'Office fédéral des transports (OFT) pour la demande de concession. Il paraissait nécessaire de le préciser tout comme de rappeler qu'il s'agit d'un projet à l'essai pour trois ans. Dernier point à relever, des études d'impact, notamment sur des questions de mobilité, ont été initiées. Les résultats devraient être rendus en début de deuxième trimestre 2023 et seront un excellent terreau pour faire germer une décision définitive de la commune de Corsier, s'agissant de son soutien au projet Voie bleue, et pour permettre, cas échéant, à la commune de rejoindre les partenaires au travers de la convention de financement.

**Le Président** passe la parole à M. Jaccard.

#### Nouveau groupe scolaire

**M. Jaccard** rappelle qu'il a déjà évoqué le nouveau groupe scolaire lors des Vœux de l'exécutif. Il ne semble toutefois pas inutile de refaire un point de situation devant le Conseil, sans revenir sur l'historique qui est parfaitement connu de toutes et tous. La construction du bâtiment provisoire, qui abritera dès la prochaine rentrée le restaurant scolaire, vient de débuter. La butte qui longe le parking est à présent creusée et les fondations qui seront nécessaires pour accueillir les modules du bâtiment feront l'objet de la prochaine étape de construction. Comme les conseillers l'auront constaté, les places de parking en zone bleue ont pratiquement toutes disparu, laissant place à l'enceinte du chantier. Hormis quelques jours en mars (lorsque la grue sera amenée sur place), les nuisances sur le parking ne devraient pas dépasser celles que l'on a pu observer à ce jour. Pour l'agrandissement, le projet suit son cours avec des consultations préalables aux services étatiques pour s'assurer de la faisabilité de l'extension et de l'importance de la mise aux normes demandée sur ce bâtiment.

#### Collecteur des Gravannes

**M. Baumberger** remarque qu'on ne parle jamais des trains qui partent à l'heure, mais toujours et abondamment de ceux qui sont en retard. Or, pour une fois, il s'agit maintenant d'évoquer un projet qui est en avance. En effet, le collecteur des Gravannes et tout le réaménagement du chemin prévu dans le cadre de ce chantier ont été achevés avec trois mois d'avance sur le calendrier prévu. L'exécutif le sait, ce type d'intervention lourde sur la chaussée et à proximité des habitations n'est jamais agréable, aussi il tient à remercier les propriétaires qui ont fait des concessions pour que ce projet puisse être mené à bien. Le résultat esthétique, avec le réaménagement du chemin des Gravannes sécurisé par un trottoir et débarrassé des lignes aériennes, est remarquable. Moins voyantes, les nouvelles canalisations devraient éviter des inondations chez certains privés, comme ce fut parfois le cas avec l'ancien collecteur.

#### Quai de Corsier

Après une première phase d'analyse du territoire et de contact avec divers acteurs publics et privés, les mandataires sont entrés dans une deuxième étape, orientée sur les premières ébauches du projet. Une phase de consultation va s'ouvrir au cours des semaines à venir et l'exécutif souhaite que tous puissent y participer. Une information sera transmise en temps voulu à ce propos. Un premier échange de vues avec les services de l'État, partenaire incontournable pour toutes les questions lacustres, a eu lieu, ouvrant la voie à des aménagements du quai améliorant l'accès au lac pour les Corsiérois.

### Décorations de Noël

En ce qui concerne la période des illuminations de Noël, l'exécutif croit que le bilan des décorations mises en place cette année est très positif. L'administration a reçu énormément de retours positifs de la population, quelques retours négatifs aussi, il faut le reconnaître. Les premiers se sont réjouis de voir les nuits de décembre égayées. Ceux qui s'inquiétaient de la dépense énergétique peuvent être rassurés : les illuminations LED sont peu gourmandes et le rapport coût/bénéfice est largement excédentaire. Pour finir, des sapins de Noël ont essaimé dans d'autres lieux de la commune et l'opération sera renouvelée cette année pour embellir Corsier.

**Le Président** remercie l'exécutif de ses communications et passe au point suivant de l'ordre du jour.

## **5. RAPPORTS DE SEANCE DE COMMISSION ECRITS ET RAPPORTS D'OBJET ECRIT**

**Le Président** indique que quatre rapports doivent être approuvés ce soir.

### Commission conjointe Urbanisme, constructions et patrimoine et Finances du mardi 13 septembre 2022

En l'absence d'observation, **le Président** passe au vote.

Le rapport est accepté à l'unanimité.

### Commission Sociale, scolaire et communication du mercredi 21 septembre 2022

En l'absence d'observation, **le Président** passe au vote.

Le rapport est accepté à l'unanimité.

### Commission conjointe Transports, sécurité et mobilité et Urbanisme, constructions et patrimoine du lundi 26 septembre 2022

En l'absence d'observation, **le Président** passe au vote.

Le rapport est accepté à l'unanimité.

### Commission Sports, manifestations, associations et culture du mardi 1<sup>er</sup> novembre 2022

En l'absence d'observation, **le Président** passe au vote.

Le rapport est accepté à l'unanimité.

## **6. DELIBERATION – CREDIT D'ENGAGEMENT COMPLEMENTAIRE DE 20'000 FRANCS EN VUE D'ACHEVER LA REVISION DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL (PDCOM) ET DES PLANS DIRECTEURS DES CHEMINS PIETONS ET DE L'ENERGIE**

**Le Président** passe la parole à M. le Maire.

**M. le Maire** relève que ce sujet est un serpent de mer qui a commencé en 2006. Sachant que la durée de vie d'un PDCOM est d'environ 15 ans, Corsier est déjà presque en retard sur le prochain. Toutefois le travail de fond sur le PDCOM et les plans directeurs annexes (chemins piétons et énergie) est quasiment achevé depuis le second semestre 2020. Par vote d'un crédit supplémentaire de CHF 130'000.- en deux tranches, le Conseil municipal avait donné à la commune les moyens d'achever ce travail urbanistique et de préparer des outils de communication pour le présenter à la population. Cependant, début 2021, l'État a requis une nouvelle exigence, à savoir l'élaboration d'une stratégie de densification de la zone 5, soit l'ancienne zone villas. Des périmètres de densification accrue et d'autres ne l'autorisant pas ont ainsi dû être identifiés. Les travaux d'élaboration par le mandataire, puis les changements souhaités par le Conseil municipal sont autant de tâches qui n'avaient pas pu être prises en compte lors de la précédente demande de crédit

complémentaire. C'est la rémunération des travaux réalisés par le mandataire qui est demandée ce soir.

**M. A. Sirolli** fait remarquer qu'il s'agit là de la troisième ou de la quatrième rallonge et il souhaiterait connaître le montant dépensé au total.

**M. le Maire** indique qu'il s'agit de CHF 300'000.- auxquels s'ajoutent les CHF 20'000.- de la présente délibération. Pour rappel, cette demande de crédit supplémentaire découle d'une demande du Conseil municipal, qui a souhaité reconditionner les divers périmètres de la zone 5.

**M. A. Sirolli** avait cru comprendre que le total correspondrait plutôt à CHF 330'000.- ou CHF 340'000.-. Un premier budget de CHF 170'000.- a été voté, sur lequel CHF 180'000.- ont été dépensés. Ensuite, une rallonge a été demandée à hauteur de CHF 90'000.-, puis elle est passée à CHF 130'000.- et il y a eu encore CHF 50'000.-, et le présent crédit concerne une somme de CHF 20'000.-. Le montant exact qui a été dépensé pour le PDCom ne semble pas clair.

**M. Lassauce** observe que, globalement, ce que dit M. A. Sirolli est tout à fait juste. Un premier vote de CHF 170'000.- a été dépassé. Une deuxième demande a été faite par le mandataire, pour CHF 130'000.- que le Conseil avait accepté partiellement à hauteur de CHF 50'000.-. La deuxième partie a été traitée en commission, où des explications avaient été fournies. Le mandataire avait pris sur lui une partie des frais supérieurs au budget pour des raisons qui avaient été expliquées à ce moment-là. C'est de là que viennent les chiffres énoncés, qui étaient au-dessus de ceux budgétés et votés par le Conseil municipal. Maintenant, ces CHF 20'000.- correspondent exclusivement à la partie supplémentaire due à la stratégie de la zone 5. En conclusion, il y a donc CHF 170'000.- sur le premier vote, puis un montant de CHF 130'000.- divisé en deux (CHF 80'000.- et CHF 50'000.-), avec une partie qui était destinée à la communication prévue pour la population, laquelle pourra être déployée dès que l'État aura donné son feu vert, et enfin ces CHF 20'000.- pour couvrir les frais engendrés depuis le vote du dernier crédit.

**M. A. Sirolli** souhaiterait savoir à quelle date le PDCom sera présenté à la population.

**M. Lassauce** explique que la commune est en attente depuis six mois environ. Les représentants de l'État étaient venus pour fournir des explications par rapport à la stratégie de la zone 5 et Corsier avait été auditionnée par un groupe composé de différents services de l'État, le Groupe Zone 5, qui étudie les stratégies de densification des PDCom de toutes les communes. Cet exercice avait été plutôt bien reçu dans la première version, celle qui avait été élaborée par le mandataire. Ensuite, la commune a souhaité un autre PDCom que celui initialement présenté, avec de nouvelles zones, et il a été demandé à l'État, il y a six mois, s'il souhaitait ou non que Corsier repasse devant le Groupe Zone 5. M. Weil et lui-même ont relancé la responsable de ce groupe à de nombreuses reprises, par courriel et par téléphone, pour savoir si oui ou non elle souhaite réentendre la commune, compte tenu des modifications qui restent tout de même mineures. M. Lassauce confie ne pas comprendre pourquoi ce processus n'avance pas plus vite, si ce n'est peut-être en raison d'un certain embouteillage, car bon nombre de communes en sont au même stade dans leur élaboration de PDCom. Ainsi, pour répondre à la question de M. A. Sirolli, le PDCom pourra être présenté à la population dès que l'État aura confirmé que Corsier n'a pas besoin de repasser devant le Groupe Zone 5. Si, en revanche, ils souhaitent réentendre la commune, la suite dépendra des demandes de modification qui seront faites à ce moment-là.

**M. Waechter** relève que le terme « serpent de mer » est bien choisi pour qualifier ce dossier. Il trouve ahurissant que, pour un dossier aussi important en termes de gestion stratégique du territoire, les processus soient aussi longs. Il s'interroge également sur le fait que les règles du jeu changent en cours d'exercice. De plus, dans sept ans il faudra recommencer la partie. Aussi bien le temps qui est demandé à la commune que les sommes engagées sont questionnables. Ça fait 15 ans que Corsier y travaille.

**M. Lassaue** précise que le vrai travail a repris en 2017.

**M. Waechter** observe que c'était donc il y a bientôt cinq ans. Il s'interroge sur les manières d'éviter ce genre de situation à l'avenir, sachant qu'il ne s'attend pas à une réponse magique. Il est toutefois préoccupant de voir des processus aussi lourds dans le fonctionnement de l'État, pour un projet de cette envergure.

**Le Président** fait remarquer que l'intervention de M. Waechter était ainsi davantage une déclaration qu'une question.

**M. Waechter** confirme que c'est en effet plutôt une remarque.

**M. Peccoud** demande si le coût global du PDCom et le délai dont il vient d'être question sont similaires à ceux des autres communes de même taille. Il serait intéressant de savoir si le PDCom coûte aussi cher aux autres communes ou s'il s'agit d'une spécificité corsiéroise qui pourrait être due à des demandes particulières. Une discussion pourrait se tenir en commission des finances à ce propos.

**M. Lassaue** indique qu'à sa connaissance, pour deux autres communes en tout cas, le PDCom a coûté soit sensiblement la même chose, soit un peu plus cher qu'à Corsier. Cela dit, il fera volontiers le tour de ses collègues pour avoir un chiffre précis, si tel est le souhait du Conseil.

**Le Président** estime que, pour la bonne gouvernance de la commission des finances, il serait intéressant de connaître l'ordre de grandeur afin de pouvoir se situer. A cet égard, la remarque de M. Peccoud est pertinente.

**M. Rapin** fait remarquer que cette question avait été posée lorsque les conseillers avaient rencontré le mandataire. Pour rappel, le Conseil municipal avait bloqué la demande de CHF 130'000.- supplémentaires, car il trouvait ce montant trop onéreux. Le mandataire était donc venu pour expliquer ces coûts. Dans les documents présentés à cette occasion, ce point était évoqué et Corsier était sensiblement inférieur ou égal aux autres communes de même taille.

**M. Lassaue** confirme les propos de M. Rapin.

En l'absence d'autres questions, **le Président** donne lecture du dispositif de la délibération.

### **Crédit d'engagement complémentaire de 20'000 francs en vue d'achever la révision du Plan directeur communal (PDCom) et des plans directeurs des chemins piétons et de l'énergie**

#### **Délibération**

Vu le crédit d'engagement de 170'000 francs voté par le Conseil municipal le 25 avril 2017 et approuvé par le département compétent le 16 juin 2017,

Vu les crédits d'engagement de 50'000 francs et 80'000 francs votés par le Conseil municipal les 23 juin 2020 et 8 septembre 2020 et approuvés par le département compétent le 17 septembre 2020 et le 5 novembre 2020,

Vu l'exposé des motifs de ces deux crédits de 50'000 francs et 80'000 francs, dont la teneur reste d'actualité,

Vu la demande d'avenant du 27 octobre 2022 adressée à la commune par le mandataire en charge de l'élaboration du PDCom, faisant état d'un manque de financement de 15'078 francs TTC (annexe n°1),

Vu les précisions fournies pour expliquer ce manque, se rapportant essentiellement au travail qui a dû être effectué pour élaborer la stratégie de densification de la zone 5 selon les nouvelles directives de l'État, apparues en 2021, soit postérieurement au vote du précédent crédit,

Vu les incertitudes quant aux éventuelles demandes complémentaires de l'Etat sur la stratégie de la commune pour la zone 5 ou de nouvelles exigences liées aux plans directeurs communaux qui conduisent l'Exécutif à solliciter un crédit arrondi à 20'000 francs afin d'éviter une éventuelle nouvelle demande,

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

### **Le Conseil municipal décide**

à la majorité simple

Par 15 oui, 0 non, 0 abstention, sur 16 Conseillers municipaux présents

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de 20'000.- francs pour couvrir les derniers travaux du mandataire en charge de l'élaboration du plan directeur communal de Corsier (PDCOM) afin de répondre aux nouvelles prescriptions de l'Etat.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 25 avril 2017.

**M. le Maire** remercie le Conseil de son vote, au nom de l'exécutif.

#### **7. DELIBERATION - CREDIT D'ETUDE DE CHF 180'000 POUR LA RENOVATION, LE CHANGEMENT D'AFFECTATION ET LA CREATION DE LOCAUX COMMUNAUX POLYVALENTS DANS LA VILLA HOFFMANN (PARTIE ACTIVITE), SISE ROUTE DE THONON 279, PARCELLE 4261**

**Le Président** passe la parole à M. Jaccard.

**M. Jaccard** indique que cette demande de crédit d'étude est la suite logique du projet de rénovation des bâtiments de la Villa Hoffmann, qui a débuté en 2021 pour ses aspects architecturaux et constructifs. Après avoir accepté un crédit d'engagement pour la rénovation de la partie habitation de la villa (66, route de l'Église), le Conseil municipal avait validé le programme de transformation de la partie ferme. Celui-ci prévoyait la désaffectation de deux appartements qui avaient été bricolés au fil des ans dans un corps de ferme et l'utilisation d'un vaste espace de la grange pour des activités culturelles (expositions et concerts par exemple). Un appel d'offres public a été fait pour choisir le mandataire architecte qui serait appelé à élaborer le projet. Celui-ci a été désigné et un premier contact avec l'administration sera bientôt organisé pour lui donner les premières orientations concrètes. L'exécutif souhaiterait qu'une prochaine CUCP mette le sujet de cette rénovation à l'ordre du jour, afin que le mandataire et les commissaires puissent échanger sur le projet. Il est à noter que le montant demandé comporte les honoraires de l'architecte pour la première phase du projet, mais également les honoraires des mandataires spécialisés, dont le coût a été calculé avec une marge d'erreur relativement large. L'exécutif remercie le Conseil de l'accueil favorable qu'il réservera à cette demande de crédit d'étude afin que le projet puisse débiter rapidement.

**Le Président** rappelle que les motifs sous-jacents à cette délibération se trouvent également sur CMNet.

**M. A. Sirolli** rappelle qu'un budget de CHF 1'100'000.- a été voté pour la rénovation de la Villa Hoffmann. Il souhaiterait savoir si les CHF 180'000.- dont il est question ici en font partie.

**M. Lassauce** explique que les CHF 1'100'000.- évoqués sont un crédit d'engagement pour les travaux de rénovation sur la partie habitation, c'est-à-dire la partie parallèle aux immeubles de Prés-Grange. Ici, il s'agit de la deuxième partie, qui est à un stade antérieur, à savoir l'étude du projet pour la partie ferme, qui donne sur route de Thonon. Ce montant s'ajoute donc à celui susmentionné et débouchera sur un projet qui sera chiffré par la suite

et qui fera l'objet d'une demande de crédit d'engagement dans une année vraisemblablement.

**M. Jaccard** ajoute qu'il s'agit de deux projets différents (la partie habitation d'un côté, la partie « spectacle » de l'autre), comme le Conseil municipal le souhaitait.

**M. A. Sirolli** signale qu'il avait cru comprendre qu'un premier appel d'offres avait eu lieu et que la commune n'avait retenu personne, raison pour laquelle un deuxième appel d'offres avait été lancé.

**M. Lassaue** confirme que c'est exact. Un premier appel d'offres sur invitation avait été fait, en espérant que les montants des honoraires seraient en dessous des seuils de marchés publics. Or il s'est avéré que les offres qui étaient entrées se trouvaient sur la limite des marchés publics. Afin d'éviter d'être prise en faute, la commune a préféré annuler ce premier appel d'offres et faire un marché public publié sur le site [www.simap.ch](http://www.simap.ch). Les architectes contactés au départ ont été informés que ce nouvel appel d'offres était en ligne et que leur candidature était souhaitée. D'autres se sont annoncés et ont également fait une offre.

**M. Rapin** souhaiterait savoir si le lauréat a déjà annoncé une enveloppe de son projet, c'est-à-dire le montant approximatif de la réalisation.

**M. Lassaue** indique que cela avait été estimé aux environs de CHF 1'200'000.- par un autre architecte initialement, ce qui avait permis d'évaluer les honoraires du mandataire.

**M. D. Giacobino** demande si beaucoup d'architectes ont présenté leur candidature à la suite du deuxième appel d'offres et si l'adjudicataire a déjà été choisi au sein de la municipalité ou d'une commission.

**M. Lassaue** annonce que huit candidats ont déposé un dossier. Tous étaient recevables. L'attribution a été faite par un comité composé de M. Jaccard, de Dominique Peccoud, architecte, d'Alessandro Seydoux, architecte et employé communal, et de M. Lassaue lui-même en tant qu'expert et pas en tant que juré.

**M. D. Giacobino** estime que c'est un peu dommage. Pour le quai de Corsier, deux conseillers municipaux avaient été interpellés pour examiner les dossiers. La même chose aurait pu être faite pour la Villa Hoffmann.

En l'absence d'autres questions, **le Président** procède à la lecture du dispositif de la délibération.

**Crédit d'étude de CHF 180'000 pour la rénovation, le changement d'affectation et la création de locaux communaux polyvalents dans la Villa Hoffmann (partie activité), sise route de Thonon 279, parcelle 4261**

### Délibération

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Vu les études préalables réalisées par l'atelier ARCHidée Sàrl sur l'ensemble des bâtiments nommé « Villa Hoffman », sis route de l'Eglise 66 et route de Thonon 279 ;

Vu la présentation faite à la Commission de l'aménagement, des constructions et du patrimoine du 24 mars 2021 et les préavis positifs rendus lors de cette séance pour la poursuite du projet de rénovation selon une stratégie en deux phases (rénovation et réaffectation) ;

Vu l'autorisation préalable (DP 18876) et l'autorisation de démolir (M 8766) accordées par l'Office des autorisations de construire le 28 janvier 2021 (annexe 1 et 2) ;

Vu l'appel d'offres sous forme de marché public en procédure ouverte initié par la commune et publié sur la plateforme simap le 28 septembre 2022 ;

Vu la désignation du lauréat le 4 janvier 2023 et son offre d'honoraires, comportant un montant d'environ CHF 130'000 pour les phases SIA 31, 32, 33 et 41 ;

Vu le montant estimatif des honoraires des mandataires spécialisés dans la phase d'étude du projet évalué à CHF 50'000 ;

Conformément à l'article 30 al. 1, let. e et m. de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

### **Le Conseil municipal décide**

à la majorité simple

Par 15 oui, 0 non, 0 abstention, sur 16 Conseillers municipaux présents

1. De procéder à une étude pour la rénovation, le changement d'affectation et la création de locaux communaux polyvalents dans la Villa Hoffman, sise route de Thonon 279, parcelle 4261
2. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 180'000 destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 180'000, afin de permettre l'exécution de cette étude.

**M. le Maire** remercie le Conseil de son vote, au nom de l'exécutif.

#### **8. MOTION – REPONSE DE L'EXECUTIF A LA MOTION « POUR UN ACCOMPAGNEMENT DES PROPRIETAIRES CORSIEROIS POUR UNE TRANSITION VERS L'ENERGIE SOLAIRE » DEPOSEE EN SEANCE ORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2023**

**Le Président** passe la parole à l'exécutif.

**M. Baumberger** remercie les motionnaires d'avoir porté ce sujet sur le devant de la scène corsiéroise. L'exécutif doit toutefois confesser son impuissance à améliorer les relations entre les particuliers et l'administration cantonale. La commune elle-même, quand elle agit en qualité de requérante, se heurte malheureusement aux mêmes difficultés que les propriétaires corsiérois. Il semble dès lors préférable de s'inscrire dans le cadre des facilités déjà existantes, notamment au travers des programmes conduits par les SIG et des subventions allouées pour des actions favorisant la transition énergétique. M. Baumberger se dit ouvert à en discuter après la séance, eu égard à ce qu'il a fait lui-même au niveau de sa maison. Pour un futur proche, l'exécutif s'est intéressé aux appels d'offres groupés pour les mandataires, afin de proposer un accompagnement aux propriétaires dans le cadre de l'installation de panneaux photovoltaïques ou d'autres rénovations énergétiques. Une réunion s'est déjà tenue avec les responsables de ce programme aux SIG et cela a permis aux communes présentes, à savoir Choulex Vandœuvres, Meinier et Corsier, de se positionner pour être partenaires d'un prochain appel d'offres. D'autres communes d'Arve-et-Lac pourraient se joindre à la démarche. Toutefois, comme expliqué dans la réponse qui se trouve sur CMNet, le marché est actuellement saturé et ne permet pas une action rapide, ce qui est vraiment désolant. L'exécutif propose en conséquence au Conseil de prendre acte de la réponse et de

poursuivre le traitement de ce sujet en commission agriculture, environnement et développement durable.

**M. Waechter** remercie M. Baumberger pour cette excellente idée. Il espère que la commission aura l'occasion de travailler sur ce domaine-là, mais aussi d'élargir le débat par rapport à la nécessité de mettre en place des plans de transition écologique au niveau des communes.

**Le Président** prend note que le dossier est renvoyé en commission.

**M. G. Sirolli** remercie l'exécutif pour sa réponse et se réjouit de voir que le président de la commission l'accueille avec grand plaisir. Il ajoute qu'il pourrait être opportun de faire participer à l'étude de ce projet les particuliers qui sont à l'origine de ce souhait. La commission pourrait trouver un moyen de les intégrer dans les discussions, pour connaître la réalité du terrain et leur position afin d'avancer avec eux.

**M. Waechter** remercie M. G. Sirolli et propose d'en discuter au sein de la commission. Il est vrai que c'est la vocation de cette motion, qui veut soutenir la population. C'est une thématique qui sera largement abordée en commission.

**M. Peccoud** remarque, concernant les appels d'offres groupés, qu'il y avait un problème au niveau des fournisseurs, avec des délais de plus d'une année. Il souhaiterait savoir si un point de situation sera fait dans six mois.

**M. Baumberger** confirme qu'un point de situation sera fait avec les SIG, également au niveau de toutes les communes intéressées à participer. Il n'y a pas seulement les panneaux photovoltaïques, mais toute la transition écologique, la réhabilitation des maisons, etc. Un état des lieux sera donc fait avec les SIG, probablement au cours du deuxième trimestre 2023.

**M. Peccoud** remercie M. Baumberger pour sa réponse. Il indique avoir en outre entendu dire que, dans le cadre du programme Eco-21, à Meinier notamment, une brochure répertoriant les bons gestes à adopter a été imprimée à l'attention des particuliers, dans le but de prévenir la crise énergétique.

**M. Waechter** signale que toutes ces informations seront traitées dans le cadre de la commission. Ce sont des points importants. D'autres outils qu'Eco-21 existent pour faire face à la problématique de l'électricité, du photovoltaïque, mais aussi aux problèmes liés à l'eau qui vont se poser de manière imminente.

**Le Président** demande si cette problématique est traitée par l'ACG et, si c'est le cas, quelle est leur approche.

**M. Baumberger** explique que c'est le cas. Cette thématique a été traitée à l'ACG par la commission de l'environnement et elle a été présentée par le Conseil d'Etat M. Hodgers. Un guide a été totalement retravaillé concernant les énergies renouvelables. Celui-ci est maintenant disponible. Il avait été extrêmement critiqué à l'ACG car, dans l'ancien guide, la CMNS exerçait toujours une influence importante, par exemple au niveau de la décision quant à la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits ou encore concernant les pompes à chaleur. Ce guide a été complètement remanié et, à l'exception de certaines zones extrêmement protégées au niveau fédéral ou cantonal, la CMNS n'a presque plus son mot à dire et elle émet désormais des recommandations, et non plus des décisions qu'elle peut imposer. Un travail a par ailleurs été effectué au niveau des SIG au travers du programme Eco-21, lequel a aussi été présenté à l'ACG. Une planification a été faite par l'Etat, portant notamment sur la rénovation des bâtiments du point de vue de l'indice de chaleur (IDC). A cet égard, depuis le premier septembre, tout propriétaire doit établir cet indice pour savoir s'il doit rénover sa maison ou non. Cet aspect est maintenant en discussion, mais il faudrait théoriquement le faire.

**Le Président** relève que le Conseil se réjouit que la commission se saisisse du dossier et fasse avancer les choses.

## 9. RESOLUTIONS

Néant.

## 10. DECISIONS DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES DU 16 NOVEMBRE 2022 – DROIT D'OPPOSITION DES CONSEILS MUNICIPAUX

Le Président rappelle que les conseillers ont reçu la documentation dans CMNet. Personne ne désirant prendre la parole, le Conseil renonce donc à formuler des oppositions et le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

## 11. QUESTIONS

**M. G. Sirolli** indique avoir une question au sujet des sapeurs-pompiers volontaires. Un document a récemment été fourni par l'ACG concernant l'organisation des sapeurs-pompiers des communes genevoises dans le cadre du projet SIS 2030. M. G. Sirolli souhaiterait savoir si ce point a été discuté à l'ACG, ce que **M. Baumberger** confirme. Il demande en outre quel est l'état de la situation et si ce document sera retravaillé, dans la mesure où il a fait grincer des dents plusieurs commandants.

**M. Baumberger** signale qu'un document a en effet été présenté à l'ACG, à la commission de la sécurité, dans le courant du mois de décembre. Ce document a été beaucoup critiqué par les responsables de la sécurité membres de cette commission, ainsi que par le groupement du SIS représenté par sa présidente, car il n'a pas été soumis au SIS avant d'être mis en discussion. Le document en question a été remanié, mais il s'est avéré que c'est le document de base, non remanié, qui a été envoyé via la Fédération genevoise des sapeurs-pompiers volontaires. Une séance aura lieu dans le courant du mois de février au niveau de la commission de la sécurité de l'ACG pour discuter du bon document, et pas d'un document qui est obsolète.

**M. G. Sirolli** remercie M. Baumberger pour sa réponse.

En l'absence d'autre question, **le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

## 12. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

### Départ de M. Dante Giacobino

**M. D. Giacobino** confie avoir une communication quelque peu émotionnelle. En effet, après trois législatures passées autour de cette table, ce qui représente plus de dix ans de participation au Conseil municipal, avec l'âge qui avance et les problèmes de santé, il a pris la décision d'arrêter la politique communale prochainement. C'est avec beaucoup d'émotion qu'il remercie à cette occasion principalement les électrices et électeurs de la commune, qui lui ont fait confiance pendant trois élections, soit plus de dix ans, et qui l'ont soutenu tout au long de cette période.

*Les personnes présentes applaudissent longuement M. D. Giacobino.*

**M. D. Giacobino** remercie l'assemblée pour ces applaudissements qui lui font chaud au cœur. Il tient à remercier également ses collègues du Conseil municipal ainsi que l'exécutif pour les bons moments passés ensemble. Il souhaite une bonne continuation à tous ceux qui restent.

**Le Président**, au nom du Bureau, remercie M. D. Giacobino pour tout ce qu'il a donné à la commune et il lui demande à quel moment il se retirera.

**M. D. Giacobino** précise qu'il participera encore à deux séances de commission.

*L'assemblée applaudit à nouveau chaleureusement M. D. Giacobino.*

### Remerciements à la voirie

**M. G. Sirolli**, qui remarque qu'il est difficile d'enchaîner après autant d'émotion, souhaite remercier la voirie à la suite de l'épisode neigeux de la semaine dernière. La voirie était à pied d'œuvre à 3h00 du matin pour saler les routes et la circulation est restée agréable pour tous, habitants comme entreprises. En comparaison avec d'autres communes, Corsier était vraiment très bien déneigée, grâce à une implication sans faille de l'ensemble de la voirie. Il souhaiterait les en remercier.

**M. le Maire** indique qu'il transmettra ces remerciements à qui de droit.

### Décorations de Noël

**M. D. Giacobino** souhaite remercier le personnel communal pour l'éclairage qui a été installé pendant les fêtes. Il s'était inquiété de savoir si des lumières seraient présentes ou non et, finalement, c'était très réussi.

### Verre de l'amitié

**M. le Maire** souhaite convier toutes les personnes présentes à un verre de l'amitié après le dernier point de l'ordre du jour, qui sera traité à huis clos. Le public est invité à revenir après ce dernier.

## 13. DIVERS

### Salle pour le club de self-défense

**Mme Baumberger** indique avoir rencontré différentes personnes lors de la verrée de l'exécutif et deux d'entre elles lui ont fait part d'un souhait. Il s'agit premièrement du club de self-défense (BSPS), qui utilise la salle des sociétés. Pendant le COVID, ils ont beaucoup souffert car, à chaque fois que cette salle était occupée par le Conseil municipal, ils n'ont pas pu pratiquer leur sport. La dernière fois, la salle était occupée pour la plénière et une autre salle leur a été proposée, en haut des escaliers. Ils demandent s'il serait possible qu'ils utilisent dorénavant cette salle-là, pour autant qu'elle soit libre évidemment, lorsque la salle des sociétés est occupée par le Conseil.

**M. le Maire** indique que c'est avec plaisir qu'il adhère à cette proposition. L'administration se chargera d'en informer le club.

**Le Président** remercie Mme Baumberger d'avoir remonté l'information.

**M. Jaccard** relève qu'il est vrai que c'est une des rares associations qui a été très embêtée pendant cette période-là, car une seule salle est disponible pour l'instant. S'ils peuvent pratiquer dans l'autre salle, il leur sera transmis que cela ne pose aucun problème.

**Mme Baumberger** remercie l'exécutif.

### Service social littoral

**Mme Baumberger** rapporte que le Service social littoral désirerait, si possible, avoir une petite plaquette en lieu et place de la feuille scotchée sur la porte. Elle a par ailleurs remarqué qu'à Collonge-Bellerive, les heures d'ouverture du Service littoral sont indiquées sur la porte.

**M. Jaccard** explique que l'exécutif y avait déjà pensé, mais ne voulait pas mettre en place quelque chose de définitif tout de suite. Cela étant, bien entendu que cela sera fait, comme pour le service juridique. Ce ne sera peut-être pas sur la porte, dans la mesure où il s'agit dans ce cas-là de la porte de l'allée. Une plaque pourrait être installée à côté. Ce sera discuté avec le service.

## Subventions à la mobilité douce

**M. Waechter** revient sur les discussions qui s'étaient tenues en lien avec les subventions à la mobilité douce. Il souhaite adresser un grand merci à l'exécutif et à ses collègues du Conseil municipal, car le fait d'avoir élargi les subventions pour les abonnements TPG à l'ensemble de la population corsesoise est très appréciable et très apprécié. C'est une bonne nouvelle qui mérite d'être répétée et il encourage tous les habitants à en bénéficier.

En l'absence d'autre divers, **le Président** prononce le huis clos pour le point suivant de l'ordre du jour et il invite le public à quitter la salle.

### **14. NATURALISATION – 3 DOSSIERS – HUIS CLOS**

Non protocolé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h03.

Daniel MUSCIONICO  
Président du Conseil municipal

Kilian SUDAN  
Vice-président du Conseil municipal

Denis WAECHTER  
Secrétaire du Bureau du Conseil municipal